



Adam Alassane
Réseau des ONG de Développement et Associations de
Défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie
Niger

Point de vue d'une plateforme d'ONG du Sud

INTRODUCTION

Dans bien des pays, les femmes sont victimes de multiples discriminations. Ce qui dévoie les efforts des ces pays pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

C'est que les acquis universellement reconnus que sont l'Equité et l'Egalité entre les sexes, ne figurent dans les textes que pour servir d'appâts pour les financements et la respectabilité extérieurs. De fait, dans plusieurs Etats récipiendaires de l'aide, une fois les fonds encaissés, les besoins sont royalement frappés de dénégation, tant dans l'allocation desdits fonds que dans leur exécution. Ce qui semble justifier la lassitude des bailleurs dans les années 90, et qui a donné naissance à l'actuelle réflexion sur l'efficacité de l'aide, dont le document de référence est la Déclaration de Paris

La Déclaration de Paris

C'est un accord aux termes duquel les pays donateurs et les pays partenaires s'engagent à améliorer l'efficacité de l'aide. L'idée est de réformer la fourniture et la gestion de l'aide pour augmenter son efficacité. Ces réformes doivent "augmenter les effets de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, la consolidation de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération des avancées vers les OMD". Les principes qui doivent structurer la fourniture de l'aide sont : APPROPRIATION, ALIGNEMENT, HARMONISATION, GESTION AXEE SUR LES RESULTATS, RESPONSABILITE MUTUELLE.

Mais la DP a montré ses limites : interventionnisme des bailleurs ; mal gouvernance des pays récipiendaires ; faiblesse des ONG, etc.

Ainsi, après plusieurs décennies « d'aide », la pauvreté n'a pas substantiellement reculé, surtout dans les pays subsahariens. Ici, la condition des couches sociales les plus défavorisées et de loin

les plus nombreuses, à savoir les femmes et les enfants, semble plutôt se dégrader davantage.

Il est donc légitime de se demander si la récente réforme de l'aide induira son élargissement aux femmes.

Quels sont ces nouvelles modalités de l'aide ?

- S'agit-il là d'une opportunité pour les femmes de gagner en autonomie ?
- Ou, au contraire, cela va-t-il accroître leur vulnérabilité ?
- Quel rôle peut jouer les mouvements sociaux ?

LES NOUVELLES MODALITES DE L'AIDE

Il s'agit essentiellement de :

- Aide Budgétaire Générale (ABG), Aide Budgétaire Sectorielle, contrat ODM
- Approche Sectorielle (SWAp),
- Financement sur la base d'une évaluation de la politique multilatérale, comme les DSRP,
- Projets de développement portés par la collectivité,
- Aide Basée sur les Résultats (OBA),
- Basket funding (financement commun au départ d'un seul fonds)

En quoi tout cela peut-il influencer positivement sur la situation des femmes ? Nous essayons d'examiner la question en lien avec le contexte nigérien.

Il faut tout de suite dire que le Niger présente dans ses principes directeurs de la SDRP un certain nombre d'acquis¹ :

- La prise en compte de la question démographique, et de l'inégalité
- La prise en compte de la dimension genre dans les politiques publiques
- L'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel de la population
- La création d'emplois décents pour la population active, particulièrement pour les jeunes et -les femmes
- L'approfondissement des réformes structurelles par la mise en œuvre des politiques sectorielles ambitieuses.

Ces avancées se matérialisent en particulier par la prise en compte du genre comme principe de mise en œuvre de la SRP et par l'élaboration d'un document de politique genre, le but étant de **corriger les inégalités** dans l'accès aux ressources, aux services sociaux de base et aux opportunités économiques en vue d'améliorer le ciblage des politiques. C'est ainsi que des avancées ont été enregistrées dans les domaines ci-après :

- au niveau de l'éducation primaire, le taux brut de scolarisation des filles est passé de 33,3% en 2001/2002 à 44% en 2005/2006 ;
- dans le domaine de la santé, (i) la gratuité du dépistage et du traitement des cancers du sein et de l'utérus, ainsi que celle des soins relatifs à l'accouchement par césarienne et à l'extraction du fibrome, (ii) le programme de santé de la reproduction et les activités de prévention des IST/VIH/SIDA, (iii) la relance du Programme Elargi des Vaccinations (PEV) et de celui de lutte contre le paludisme ;
- la répression des violences à l'égard des femmes introduites dans le code pénal en 2004 ;
- la loi sur les quotas (qui vise à assurer 25% des postes de nomination et 10 % des postes électifs à l'un ou à l'autre sexe) qui a permis d'améliorer la représentation des femmes aux instances de décisions. La représentation féminine au parlement est ainsi passée de 1 en 1999 à 14 en 2004 sur

¹ Nous suivons ici le rapport général de la conférence des partenaires du Niger sur le financement de la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté – Bruxelles, 25-26 octobre 2007, édité par le Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) www.sdrp-niger.ne

113, soit 12,4%, tandis que les femmes occupent 671 sièges sur 3747 au niveau des conseils municipaux ; mais seules 5 femmes assurent le poste de maire dans les 265 communes. Dans le gouvernement (juin 2007), la représentation féminine atteint 25%, avec huit (8) femmes ministres sur 32. Au niveau des représentations diplomatiques, on note, en 2006, la présence de 6 femmes ambassadrices sur 19, soit 32 %. En outre, plusieurs comités et points focaux ont été créés dans les départements ministériels et dans les sociétés d'Etat ou d'économie mixte, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les quotas ;

- des lignes de crédit exclusivement destinées aux femmes ont été ouvertes ; le Programme spécial du Président de la République et « SARAOUNIA » (banque des femmes) appuient les femmes rurales dans l'amélioration de leur revenu »

Ces acquis peuvent toutefois être renforcés. Mais il faut que les organisations féminines investissent massivement l'ensemble des mouvements sociaux en présence dans le pays, particulièrement ceux qui officient dans les droits humains et dans l'analyse budgétaire citoyenne.

Voici d'ailleurs les révélations d'une étude conduite par une ONG² intitulée 'Quelle efficacité de l'aide au Niger', septembre 2008.

1. L'aide au développement au Niger

Le Niger est un vaste pays sahélien et enclavé d'environ 14 millions d'habitants (estimation de l'INS). Le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE rapporte que le Niger a perçu 541 millions de dollars en 2004, 511 millions en 2005 et seulement 401 millions en 2006.

De son côté, le Niger estime avoir reçu 154,32 milliards de FCFA, 180,96 milliards et 178,59 milliards respectivement en 2004, 2005 et 2006. La différence entre les montants montre la faible maîtrise par le Niger des fonds d'aide au développement qui lui sont destinés.

Le Niger est le seul de ces 5 pays de la sous-région ayant vu son aide diminuer entre 2004 et 2006, depuis la signature de la Déclaration de Paris, et ce malgré la crise alimentaire sévère que le pays a subi en 2005.

PRINCIPAUX POINTS CONVENUS DANS LE PROGRAMME D'ACTION D'ACCRA

- Prévisibilité – les bailleurs de fonds donneront aux pays partenaires, 3 à 5 ans à l'avance, des informations sur l'aide qu'ils prévoient de leur accorder.
- Systèmes nationaux – les systèmes nationaux des pays partenaires seront utilisés pour fournir l'aide en tant que première option, plutôt que les systèmes des bailleurs.
- Conditionnalité – les bailleurs appliqueront, non plus les conditions imposant la manière et le moment de dépenser les fonds d'aide, mais plutôt les conditions fondées sur les propres objectifs de développement des pays bénéficiaires.
- Déliement de l'aide – les bailleurs atténueront les restrictions qui empêchent les pays en développement d'acheter les biens et les services dont ils ont besoin auprès des sources et partout où ils peuvent obtenir la meilleure qualité au plus bas prix.

2. Prévisibilité de l'aide budgétaire

Un des objectifs déclarés de l'aide budgétaire est d'améliorer la prévisibilité de l'aide pour le gouvernement et de faciliter le processus de préparation budgétaire.

²

Réseau des ONG de Développement et Associations de Défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie

Or, de très nombreux retards et délais sont constatés, à tel point que l'aide budgétaire attendue par le Niger pour l'année 2007 était constituée à plus de 27% de sommes prévues au titre des années précédentes.

Les politiques d'aide au développement, supposées être davantage en faveur des pays du Sud, sont donc loin d'avoir un impact positif sur les pays et les gouvernements bénéficiaires.

Mais cela pourrait être ne serait-ce que partiellement corrigé par une mise en œuvre rigoureuse des points d'accords issus du Forum d'ACCRA présentés dans l'encadré ci-contre. Mais il faudra que la société civile nigérienne s'organise et s'implique dans le système de l'aide à tous les niveaux. »

Pourquoi et comment les femmes en particulier devraient s'impliquer dans ce chantier ? et social³, et qu'elles elles doivent en conséquence aussi être des agents clés du processus

LE DEFI DES ORGANISATIONS FEMININES

Il faut préciser que les mouvements sociaux -actuelle de « société civile »- ont fini par revêtir un pouvoir évident et presque unanimement reconnu allant jusqu'à **pourvoir régulièrement l'agenda politique national et international**.

Sur ce chapitre, il faut rappeler que la naissance du **Comité de Pilotage International de la Société Civile** d'une part, et de l'autre le **groupe parallèle et non officiel d'OSC** qui s'est constitué par la suite, tout comme le regain d'intérêt que les **plates formes d'OSC nationales et régionales** manifestent pour la gestion de l'aide⁴ en lien avec l'opportunité pour les femmes d'y participer, sont des indices significatifs de la volonté mais aussi de la capacité des mouvements sociaux à s'impliquer dans les réflexions et les actions visant l'efficacité de l'aide, particulièrement dans l'élargissement de son bénéfice aux femmes.

Qui plus est, l'apport de la société civile a été des plus significatifs dans le Forum de Haut niveau d'Accra dont les lampions viennent de s'éteindre. En témoignent la prise en compte de leurs préoccupations dans les principaux points convenus dans le Programme d'action d'Accra⁵.

La société civile se présente donc comme un cadre ouvert et indépendant de réflexions et d'actions regroupant des hommes et des femmes, jeunes et moins jeunes, sans considération pour leur appartenance raciale, politique ou religieuse, partageant le même combat, celui d'une vie de qualité pour l'ensemble des individus et pour **chacun** et **chacune** d'eux pris individuellement, quel que soit le pays considéré.

Les mouvements sociaux sont donc un cadre privilégié où les droits spécifiques des femmes doivent être reconnus, promus et protégés, et cela n'a rien de complaisant, puisque c'est toute la société qui en gagne. Car il est assez unanimement admis que 'les organisations de femmes sont si souvent à la base des transformations des communautés et du changement politique, économique d'efficacité de l'aide.

Du reste, biens d'auteur-es estiment que si l'on veut évaluer l'efficacité de l'aide, il faut s'intéresser à leurs impacts potentiels sur le développement économique et social, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la démocratie et la participation. Et d'ajouter qu'« il importe dès lors de faire pression pour inclure des instruments spécifiques dans ces 'nouveaux' outils, en particulier:

³ Mbainaissem Theodore, <http://apedactchad.unblog.fr/>

⁴ Les OSC (Bénin, Cameroun, RDC, Niger, Mauritanie) expérimentent des observatoires sur les fonds publics l'APD.

⁵ Voir encadré page 5.

intégration des sexes spécificités dans l'analyse budgétaire, indicateurs d'égalité des sexes et suivi de la mise en œuvre d'instruments internationaux d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes ».

La société civile nigérienne ayant participé à la préparation et à la tenue des travaux du forum officiel tout comme à ceux du forum parallèle tenu par les OSC, nous avons cherché à savoir quels sont les projets qu'ils ont eu égard aux enjeux pour les femmes des résultats de ces foras. Tenant compte des résultats du Forum d'Accra, le RODADDHD a redéfini les priorités de son projet sur l'autonomisation des femmes. Il s'agit d'une série d'activités de formation, de réseautage et d'édition rendue possible grâce au financement du Fonds d'appui à l'égalité des sexes de l'ambassade du Canada au Niger. Les grandes lignes en sont :

- CONCEPTS ET STRATEGIES DU DOMAINE DU GENRE ET COMMUNICATION POUR UN CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS :

Le Réseau de Réflexion et d'Actions pour l'Autonomisation des Femmes pour l'Appropriation et l'Opérationnalisation - Novembre - Décembre 2008

- DECLARATION DE PARIS : Appropriation et suivi de la mise en œuvre par les OSC du programme d'actions issu du forum d'Accra. - Juin – Juillet 2009-

- LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE Mutualisation, Capitalisation et normalisation de l'expertise millénaire acquise par les femmes en la matière. Janvier 2010

Adam Alassane (Niger) collabore avec le réseau des ONG de développement et des Associations de défense des droits de l'homme et de la démocratie (RODADDHD) . Il en est l'assistant administratif Chargé de Missions sur l'Observation citoyenne des fonds publics et de l'aide publique au développement et sur la prévention et la gestion des conflits sociaux, notamment ceux liés au genre. aladamsan@hotmail.com